



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 14 décembre 2023

Contact presse :
06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Qualité de l'eau : interdiction de la consommation de l'eau du réseau dans le sud-est de l'île

Considérant la raréfaction des ressources en eau sur le territoire et suite à l'alerte émise la semaine dernière concernant la présence de métaux lourds dans l'eau potable, l'Agence Régionale de Santé a poursuivi et renforcé ses procédures de contrôle sur ces paramètres, dont les analyses sont confiées à un laboratoire agréé dans l'Hexagone.

Parmi les résultats d'analyse reçus ce jour, l'un d'eux met en évidence la présence de plomb dans l'eau traitée, au-delà du seuil d'alerte. Les autres résultats d'analyse sont tous conformes.

Au regard des différents résultats d'analyses reçus ce jour, il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence dès aujourd'hui. Celles-ci sont circonscrites aux villages de **Tsararano, Ongojou, Dembeni, Iloni, Hajangoua, Hamouro, Ngnambadao, Bandré village.**

Dans l'attente des prochains résultats, l'eau est considérée comme non potable jusqu'à nouvel ordre et ne peut en aucun cas être consommée pour les usages suivants : boisson, préparations alimentaires et hygiène bucco-dentaire.

Compte-tenu de la nature du paramètre détecté, ni l'ébullition, ni l'ajout de chlore ne rendent l'eau potable. Cette interdiction s'applique, sur les secteurs concernés, chez les usagers comme sur les points d'accès publics.

Dans le même temps, et afin de suivre l'évolution de la situation, l'Agence Régionale de Santé procède à de nouveaux prélèvements, dont les résultats seront connus et communiqués dans les jours à venir.